**L'ART-ONDE – Organisme de formation**
15 route de BIGUET 07130 TOULAUD
SIRET : 893 372 219 00012 | Déclaration d'activité : 84070164307
Email : contact@lart-onde.fr | Tél : +33 6 75 13 24 33

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société L'ART-ONDE désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 15 route de BIGUET 07130 TOULAUD.

L'organisme de formation L'ART-ONDE met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Saint-Peray, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société L'ART-ONDE
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre l'organisme de formation L'ART-ONDE et tout client (entreprise, particulier, financeur tiers) dans le cadre de prestations de formation. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des CGV. En cas de contradiction, les CGV prévalent sur tout autre document, sauf dérogation formelle.

## Les types de formations concernées

Formations inter-entreprises : formations inscrites au catalogue, organisées par L'ART-ONDE dans ses locaux ou dans des lieux tiers.

Formations intra-entreprises : formations réalisées sur mesure pour un client, sur site ou en ligne.

Formations individuelles : pour les particuliers ou financements personnels.

Sessions d'analyse de la pratique professionnelle : sessions collectives de deux jours, régies en outre par les dispositions particulières prévues à l'article « Dispositions particulières – Analyse de la pratique en médiation musicale ».

## Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation L'ART-ONDE s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'organisme de formation L'ART-ONDE, l'OPCO ou le client.

À l'issue de chaque formation, L'ART-ONDE remet systématiquement au stagiaire et, le cas échéant, au client ou au financeur, l'attestation de fin de formation et le certificat de réalisation, établis conformément aux feuilles d'émargement. Pour la formation certifiante RS7108, le certificat de la certification RS7108 est en outre délivré au candidat ayant validé les épreuves certificatives. Les feuilles d'émargement peuvent être transmises au client ou au financeur sur demande.

## Tarifs et modalités de paiement

Les prestations de formation professionnelle continue dispensées par L'ART-ONDE sont exonérées de TVA en application de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts. Les tarifs sont en conséquence exprimés nets de taxes.

Le paiement est à effectuer selon les modalités suivantes :

– Financement entreprise : un acompte de 30 % est dû à la signature de la convention ou du devis ; le solde (70 %) est réglé à réception de la facture, à l'issue de la formation.

– Subrogation OPCO : la formation est facturée à l'OPCO à l'issue de la formation (ou selon l'échéancier prévu par l'OPCO pour les parcours longs). Toute somme non prise en charge par l'OPCO reste due par le client.

– Financement personnel : un acompte de 25% est dû à l'issue du délai légal de rétractation applicable au contrat de formation. Le solde est réglé selon les modalités prévues au contrat individuel ou, à défaut, à la fin de la formation.

Un échéancier spécifique peut être convenu entre les parties, dans la limite de trois mensualités, formalisé avant le démarrage de la formation.

– Financement par un tiers (France Travail, OPCO, CPF) : sur présentation d'un accord écrit. En cas de refus, le client reste redevable sauf clause spécifique.

Par dérogation, les sessions d'analyse de la pratique en médiation musicale font l'objet de modalités de paiement spécifiques, précisées à l'article « Dispositions particulières – Analyse de la pratique en médiation musicale ».

Le règlement des factures est effectué par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation L'ART-ONDE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite par e-mail à l'adresse contact@lart-onde.fr. Les délais ci-dessous s'entendent en jours ouvrés avant le premier jour de la formation, la date de réception de l'e-mail faisant foi :

- annulation plus de 10 jours ouvrés avant la formation : sans frais ;
- annulation entre 10 et 4 jours ouvrés avant la formation : indemnité de dédit de 10 % du coût total de la formation ;
- annulation 3 jours ouvrés ou moins avant la formation, ou absence non signalée : indemnité de dédit de 50 % du coût total de la formation.

Ces indemnités de dédit ne peuvent être imputées sur les fonds de la formation professionnelle ni faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO ; elles sont facturées directement au client.

Pour les formations faisant l'objet d'un contrat individuel conclu avec une personne physique finançant personnellement sa formation, les modalités de rétractation, d'annulation, d'abandon et de règlement prévues audit contrat prévalent sur les présentes Conditions Générales de Vente en cas de contradiction.

En cas d'abandon en cours de formation, les heures non effectuées restent dues, sauf cas de force majeure.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation plus de 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'organisme de formation L'ART-ONDE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Annulation par L'Art-Onde

Une session pourra être annulée en cas de nombre insuffisant de participants (moins de 6 inscrits). Le client en sera informé au plus tard un mois avant la session, et une solution de report ou de remboursement sera proposée.

### Dispositions particulières – Analyse de la pratique en médiation musicale

Les dispositions suivantes s'appliquent aux sessions d'analyse de la pratique en médiation musicale. Pour ces sessions, elles prévalent sur les autres articles des présentes CGV en cas de contradiction.

**Nature de la prestation**

L'analyse de la pratique en médiation musicale est une action de formation non certifiante, organisée en sessions autonomes de deux jours consécutifs (14 heures) en présentiel, en groupe de 6 à 12 participants. Elle n'est pas éligible au CPF. Elle relève strictement de l'analyse de la pratique professionnelle et ne constitue ni une psychothérapie ni un accompagnement clinique individuel.

**Tarifs**

- Financement personnel : 290 € nets de taxes par session ;
- Prise en charge par l'employeur ou un OPCO : 590 € nets de taxes par session.

Le tarif comprend l'animation, les supports pédagogiques, la documentation collective, la synthèse écrite adressée après la session et l'attestation de participation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge du participant.

**Inscription**

L'inscription est définitive à réception :

- en financement personnel : du devis signé et du contrat de formation professionnelle signé, conformément aux articles L6353-3 et suivants du Code du travail ;
- en financement employeur ou OPCO : du devis signé (« Bon pour accord ») ou de l'accord de prise en charge.

**Modalités de paiement**

- **Financement personnel :** aucun acompte n'est demandé. Le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation. Le prix de la session est réglé en totalité à l'issue de la session, à réception de la facture.

- **Financement employeur ou OPCO :** le prix de la session est facturé en totalité à l'issue de la session, au client ou, en cas de subrogation, à l'OPCO. Toute somme non prise en charge par l'OPCO reste due par le client.

**Confirmation et annulation de la session**

Une session est confirmée à partir de 6 inscrits. À défaut, L'ART-ONDE en informe les inscrits au plus tard un mois avant la session et leur propose un report sur une autre session ou l'annulation de leur inscription, sans frais.

**Report et annulation par le participant**

Le participant peut demander, par écrit et plus de 10 jours ouvrés avant la session, le report de son inscription sur une autre session, sans frais. En financement personnel, les modalités d'annulation et d'abandon prévues au contrat de formation s'appliquent ; en cas de force majeure dûment reconnue, seules les heures de formation effectivement suivies sont dues, au prorata temporis (article L6353-7 du Code du travail). En financement employeur ou OPCO, les conditions générales d'annulation ci-dessus s'appliquent.

**Confidentialité des échanges**

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des situations professionnelles évoquées pendant la session et à ne pas diffuser les éléments partagés par les autres participants. Les extraits sonores ou vidéo présentés doivent avoir fait l'objet de l'accord préalable des personnes concernées.

**Formule intra-établissement**

Pour une équipe entière, une session sur mesure peut être organisée au sein de l'établissement. Elle fait l'objet d'un devis et d'une convention spécifiques.

### Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement / Prise en charge

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne en outre, de plein droit, l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatif.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'organisme de formation L'ART ONDE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

### Convocation et attestation de formation

Un courriel de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

L'ART-ONDE ne peut être tenu responsable de la non-réception de celui–ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des apprenants à la formation.

Les documents de fin de formation mentionnés à l'article « Devis et attestation » sont adressés après la formation au stagiaire et, le cas échéant, au client ou au financeur (entreprise, OPCO, organisme tiers).

### Refus de commande

L'Organisme de formation pourra refuser toute nouvelle commande si le client présente des arriérés de paiement sur une commande antérieure. Dans ce cas, aucune indemnité ne pourra être exigée.

### Programme des formations

Le programme de formation annexé à la convention fait foi. L'intervenant peut adapter la dynamique de la session (contenus, rythme, exemples) en fonction du niveau ou du groupe, sans altérer les objectifs pédagogiques.

### Responsabilités

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de l'organisme de formation L'ART-ONDE implique le respect du règlement intérieur de l'établissement.

Ce règlement est porté à la connaissance du client et des apprenants.

L'ART-ONDE ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Protection des données personnelles

L'ART-ONDE, responsable de traitement, collecte et traite les données personnelles des clients et des stagiaires conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données sont utilisées pour :

- la gestion des préinscriptions, des inscriptions, du suivi pédagogique et administratif des formations (base légale : exécution du contrat) ;
- le respect des obligations légales et réglementaires de l'organisme de formation : bilan pédagogique et financier, certification Qualiopi, justificatifs auprès des financeurs et du certificateur (base légale : obligation légale) ;
- l'envoi d'informations sur les formations et prestations de L'ART-ONDE : aux clients, pour des prestations analogues à celles déjà suivies (base légale : intérêt légitime) ; aux autres personnes, uniquement avec leur consentement préalable. Chaque envoi comporte un moyen simple de s'y opposer à tout moment.

Les données sont destinées à l'équipe de L'ART-ONDE et à ses formateurs et, si nécessaire, aux financeurs (employeur, OPCO, France Travail, Caisse des dépôts) et aux instances de certification. Elles ne sont ni vendues ni cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités ci-dessus et aux durées légales de conservation (notamment 10 ans pour les pièces comptables), puis supprimées ; les données de prospection sont conservées au maximum 3 ans à compter du dernier contact.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement de ses données, qu'elle peut exercer par e-mail à contact@lart-onde.fr. Elle peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

L'organisme de formation L'ART-ONDE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation L'ART-ONDE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents, le tribunal compétent sera le Tribunal judiciaire de Privas ou, pour les litiges commerciaux, le Tribunal de commerce d'Aubenas.